



Déposer les bulletins de paie dans un coffre-fort numérique vous garantit l'intégrité des informations et la confidentialité absolue des données.





Le coffre-fort numérique vous assure le respect du code du travail (garantie de réception du bulletin) et la protection des données exigée par le RGPD.





Tous vos salariés auront accès à vie à leur espace sécurisé et à l'ensemble des documents déposés (même s'ils quittent votre entreprise).





Votre salarié peut déposer tout autre document dans son coffre-fort qui sera stocké en toute sécurité (CI, passeport...).





SÉCURITÉ & CONFIDENTIALITÉ POUR VOUS & VOS EMPLOYÉS!



- © 03 20 02 88 76
- (M) contact@externrh.fr